

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 488 026,17		2 488 026,17
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 705 450,67		6 705 450,67
014	Atténuations de produits	1 132 273,10		1 132 273,10
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	463 432,64		463 432,64
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	259 710,94	0,00	259 710,94
67	Charges exceptionnelles	24 201,53	223 455,00	247 656,53
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	551 308,37	551 308,37
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		11 073 095,05	774 763,37	11 847 858,42
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		150 000,00	150 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	872 387,94	0,00	872 387,94
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 199 014,92		1 199 014,92
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		9 000,00	9 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	68 941,32	0,00	68 941,32
204	Subventions d'équipement versées	1 638 514,16	0,00	1 638 514,16
21	Immobilisations corporelles (6)	614 899,34	35 882,71	650 782,05
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 844,50	0,00	1 844,50
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		4 395 602,18	194 882,71	4 590 484,89
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	133 680,01		133 680,01
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 256 785,40		1 256 785,40
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		35 882,71	35 882,71
73	Impôts et taxes	10 076 620,07		10 076 620,07
74	Dotations et participations	1 499 568,04		1 499 568,04
75	Autres produits de gestion courante	372 854,13	0,00	372 854,13
76	Produits financiers	15,19	0,00	15,19
77	Produits exceptionnels	228 478,76	9 000,00	237 478,76
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	150 000,00	150 000,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		13 568 001,60	194 882,71	13 762 884,31
Pour information				200 000,00
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	615 065,95	0,00	615 065,95
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 861 326,18		1 861 326,18
13	Subventions d'investissement	10 000,00	0,00	10 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		1 705,00	1 705,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	221 750,00	221 750,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		551 308,37	551 308,37
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		2 486 392,13	774 763,37	3 261 155,50
Pour information				34 191,01
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

VILLE DE SAINT JEAN DE VEDAS - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2018

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 500 000,00	2 339 087,58	148 938,59	0,00	11 973,83
60221	Combustibles et carburants	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	487 684,00	444 286,70	34 868,85	0,00	8 528,45
60611	Eau et assainissement	95 000,00	73 497,06	5 042,00	0,00	16 460,94
60612	Energie - Electricité	184 000,00	154 514,20	0,00	0,00	29 485,80
60621	Combustibles	70 000,00	84 141,17	12 705,46	0,00	-26 846,63
60622	Carburants	20 150,00	16 462,50	1 113,31	0,00	2 574,19
60623	Alimentation	12 750,00	12 239,85	2 396,99	0,00	-1 886,84
60624	Produits de traitement	8 240,00	6 560,03	1 984,32	0,00	-304,35
60628	Autres fournitures non stockées	6 910,00	4 301,93	149,33	0,00	2 458,74
60631	Fournitures d'entretien	49 500,00	44 287,20	2 277,94	0,00	2 934,86
60632	Fournitures de petit équipement	133 340,00	122 466,76	6 821,06	0,00	4 052,18
60636	Vêtements de travail	16 950,00	13 448,41	3 539,61	0,00	-38,02
6064	Fournitures administratives	33 361,00	35 301,52	1 863,67	0,00	-3 804,19
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	15 250,00	11 629,95	0,00	0,00	3 620,05
6067	Fournitures scolaires	37 430,00	36 032,73	569,49	0,00	827,78
6068	Autres matières et fournitures	45 863,00	29 368,54	9 688,72	0,00	6 805,74
611	Contrats de prestations de services	103 500,00	81 418,89	641,00	0,00	21 440,11
6135	Locations mobilières	62 800,00	66 405,03	889,44	0,00	-4 494,47
61521	Entretien terrains	59 495,00	55 349,60	3 294,54	0,00	850,86
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	140 038,00	138 605,65	3 265,50	0,00	-1 833,15
61551	Entretien matériel roulant	8 000,00	5 717,93	1 806,40	0,00	475,67
61558	Entretien autres biens mobiliers	15 020,00	13 627,11	778,20	0,00	614,69
6156	Maintenance	85 394,00	73 118,06	2 778,44	0,00	9 497,50
6161	Multirisques	42 200,00	43 159,19	0,00	0,00	-959,19
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00	10 141,76	0,00	-10 141,76
617	Etudes et recherches	0,00	1 568,06	0,00	0,00	-1 568,06
6182	Documentation générale et technique	8 280,00	6 902,99	149,77	0,00	1 227,24
6184	Versements à des organismes de formation	25 000,00	8 572,00	5 490,00	0,00	10 938,00
6188	Autres frais divers	58 110,00	60 181,18	8 854,60	0,00	-10 925,78
6226	Honoraires	15 070,00	18 618,00	0,00	0,00	-3 548,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	7 139,52	0,00	0,00	2 860,48
6228	Divers	108 675,00	112 657,52	8 528,00	0,00	-12 510,52
6231	Annonces et insertions	21 000,00	13 905,85	0,00	0,00	7 094,15
6232	Fêtes et cérémonies	136 350,00	174 347,78	1 980,00	0,00	-39 977,78
6237	Publications	17 000,00	11 953,41	744,07	0,00	4 302,52
6238	Divers	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
6241	Transports de biens	0,00	60,30	0,00	0,00	-60,30
6247	Transports collectifs	27 810,00	27 149,96	1 983,30	0,00	-1 323,26
6251	Voyages et déplacements	21 250,00	5 087,24	12,95	0,00	16 149,81
6256	Missions	1 600,00	1 446,75	0,00	0,00	153,25
6257	Réceptions	25 860,00	32 514,38	3 945,68	0,00	-10 600,06
6261	Frais d'affranchissement	22 000,00	20 298,71	870,00	0,00	831,29
6262	Frais de télécommunications	70 000,00	72 234,89	0,00	0,00	-2 234,89
627	Services bancaires et assimilés	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 980,00	13 829,77	0,00	0,00	-9 849,77
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	17 760,00	15 807,65	843,96	0,00	1 108,39
6283	Frais de nettoyage des locaux	105 800,00	89 250,65	7 505,53	0,00	9 043,82
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	437,16	0,00	0,00	-437,16
6288	Autres services extérieurs	37 480,00	45 633,61	1 414,70	0,00	-9 568,31
63512	Taxes foncières	32 000,00	32 485,00	0,00	0,00	-485,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	552,00	0,00	0,00	-52,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	513,19	0,00	0,00	-513,19
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 815 000,00	6 705 350,67	100,00	0,00	109 549,33
6218	Autre personnel extérieur	1 500,00	1 899,71	0,00	0,00	-399,71
6331	Versement de transport	75 000,00	77 252,74	0,00	0,00	-2 252,74
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	18 400,00	19 360,54	0,00	0,00	-960,54
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	60 000,00	61 512,26	0,00	0,00	-1 512,26

VILLE DE SAINT JEAN DE VEDAS - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2018

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
64111	Rémunération principale titulaires	2 666 600,00	2 545 465,83	0,00	0,00	121 134,17
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	78 000,00	78 918,87	0,00	0,00	-918,87
64118	Autres indemnités titulaires	570 000,00	577 959,36	0,00	0,00	-7 959,36
64131	Rémunérations non tit.	1 330 000,00	1 434 428,18	0,00	0,00	-104 428,18
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	939,62	0,00	0,00	-939,62
64168	Autres emplois d'insertion	20 000,00	6 013,36	0,00	0,00	13 986,64
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	839 000,00	798 965,34	0,00	0,00	40 034,66
6453	Cotisations aux caisses de retraites	906 000,00	866 275,50	0,00	0,00	39 724,50
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	79 000,00	63 443,00	0,00	0,00	15 557,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	90 000,00	76 919,01	0,00	0,00	13 080,99
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	9 352,00	0,00	0,00	-9 352,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	45 000,00	45 430,32	0,00	0,00	-430,32
6475	Médecine du travail, pharmacie	15 000,00	10 673,57	100,00	0,00	4 226,43
6488	Autres charges	21 500,00	30 541,46	0,00	0,00	-9 041,46
014	Atténuations de produits	1 145 000,00	606 386,86	525 886,24	0,00	12 726,90
739113	Reversements conventionnels de fiscalité	15 000,00	15 512,86	0,00	0,00	-512,86
739115	Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU	220 000,00	227 097,00	0,00	0,00	-7 097,00
739211	Attributions de compensation	910 000,00	363 777,00	525 886,24	0,00	20 336,76
65	Autres charges de gestion courante	466 000,00	412 314,16	51 118,48	0,00	2 567,36
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	5 000,00	2 924,55	6 088,19	0,00	-4 012,74
6531	Indemnités	110 000,00	106 251,36	0,00	0,00	3 748,64
6532	Frais de mission	1 000,00	503,40	0,00	0,00	496,60
6533	Cotisations de retraite	12 000,00	9 661,64	0,00	0,00	2 338,36
6535	Formation	2 000,00	150,00	0,00	0,00	1 850,00
6541	Créances admises en non-valeur	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	483,54	0,00	0,00	-483,54
65548	Autres contributions	37 000,00	7 795,54	33 030,29	0,00	-3 825,83
6558	Autres contributions obligatoires	95 000,00	90 956,24	12 000,00	0,00	-7 956,24
657362	Subv. fonct. CCAS	27 000,00	27 000,00	0,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	9 000,00	5 873,69	0,00	0,00	3 126,31
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	164 000,00	160 714,20	0,00	0,00	3 285,80
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		10 926 000,00	10 063 139,27	726 043,31	0,00	136 817,42
66	Charges financières (b)	267 000,00	259 710,94	0,00	0,00	7 289,06
66111	Intérêts réglés à l'échéance	275 000,00	268 351,12	0,00	0,00	6 648,88
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-8 000,00	-8 640,18	0,00	0,00	640,18
67	Charges exceptionnelles (c)	35 000,00	23 801,53	400,00	0,00	10 798,47
6712	Amendes fiscales et pénales	0,00	22,00	0,00	0,00	-22,00
6714	Bourses et prix	3 000,00	1 600,00	400,00	0,00	1 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	3 916,30	0,00	0,00	-3 916,30
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	2 599,49	0,00	0,00	-2 599,49
6748	Autres subventions exceptionnelles	0,00	5 000,00	0,00	0,00	-5 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	32 000,00	10 663,74	0,00	0,00	21 336,26
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		11 228 000,00	10 346 651,74	726 443,31	0,00	154 904,95
023	Virement à la section d'investissement	1 633 300,00	0,00			1 633 300,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	600 000,00	774 763,37			-174 763,37
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	221 750,00			-221 750,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	1 705,00			-1 705,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	600 000,00	551 308,37			48 691,63
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 233 300,00	774 763,37			1 458 536,63
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 233 300,00	774 763,37			1 458 536,63

VILLE DE SAINT JEAN DE VEDAS - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2018

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		13 461 300,00	11 121 415,11	726 443,31	0,00	1 613 441,58
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	33 585,04
Montant des ICNE de l'exercice N-1	42 225,22
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-8 640,18

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

VILLE DE SAINT JEAN DE VEDAS - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2018

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	80 000,00	106 002,23	27 677,78	0,00	-53 680,01
6419	Remboursements rémunérations personnel	80 000,00	106 002,23	27 677,78	0,00	-53 680,01
70	Produits services, domaine et ventes div	1 288 000,00	1 088 812,32	187 973,08	0,00	29 214,60
70311	Concessions cimetières (produit net)	6 000,00	12 006,00	0,00	0,00	-6 006,00
7062	Redevances services à caractère culturel	157 000,00	109 544,96	41 605,34	0,00	5 849,70
70632	Redevances services à caractère loisir	122 000,00	122 001,43	14 533,69	0,00	-14 535,12
7066	Redevances services à caractère social	201 000,00	143 394,45	43 218,05	0,00	14 387,50
7067	Redev. services périscolaires et enseign	470 000,00	383 792,40	45 126,55	0,00	41 081,05
7081	Services exploités intérêt du personnel	10 000,00	14 234,88	5 397,45	0,00	-9 632,33
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	308 000,00	291 416,30	29 310,00	0,00	-12 726,30
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	10 000,00	-8 782,00	8 782,00	0,00	10 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	2 000,00	1 203,90	0,00	0,00	796,10
73	Impôts et taxes	9 902 000,00	9 993 466,07	83 154,00	0,00	-174 620,07
73111	Taxes foncières et d'habitation	8 620 000,00	8 542 112,00	0,00	0,00	77 888,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	27 316,00	0,00	0,00	-27 316,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	80 000,00	87 717,00	0,00	0,00	-7 717,00
7333	Taxes funéraires	500,00	594,00	154,00	0,00	-248,00
7336	Droits de place	5 500,00	424,00	0,00	0,00	5 076,00
7342	Versement de transport	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	85 000,00	87 616,00	0,00	0,00	-2 616,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	300 000,00	252 609,13	83 000,00	0,00	-35 609,13
7362	Taxes de séjour	0,00	41 910,61	0,00	0,00	-41 910,61
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	310 000,00	274 949,30	0,00	0,00	35 050,70
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	500 000,00	678 218,03	0,00	0,00	-178 218,03
74	Dotations et participations	1 413 000,00	1 234 004,84	265 563,20	0,00	-86 568,04
7411	Dotation forfaitaire	60 000,00	43 091,00	0,00	0,00	16 909,00
74121	Dotation de solidarité rurale	100 000,00	110 045,00	0,00	0,00	-10 045,00
74718	Autres participations Etat	183 500,00	228 431,80	0,00	0,00	-44 931,80
7472	Participat° Régions	0,00	-15 000,00	25 000,00	0,00	-10 000,00
7473	Participat° Départements	29 300,00	25 846,10	5 023,85	0,00	-1 569,95
74751	Participat° GFP de rattachement	12 000,00	0,00	17 436,00	0,00	-5 436,00
7478	Participat° Autres organismes	833 200,00	635 084,94	216 724,35	0,00	-18 609,29
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	0,00	0,00	1 379,00	0,00	-1 379,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	10 000,00	14 654,00	0,00	0,00	-4 654,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	175 000,00	191 852,00	0,00	0,00	-16 852,00
7488	Autres attributions et participations	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
75	Autres produits de gestion courante	365 300,00	304 632,88	68 221,25	0,00	-7 554,13
752	Revenus des immeubles	365 300,00	298 449,05	68 221,25	0,00	-1 370,30
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	6 183,83	0,00	0,00	-6 183,83
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		13 046 300,00	12 706 918,34	632 589,31	0,00	-293 207,65
76	Produits financiers (b)	0,00	15,19	0,00	0,00	-15,19
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	15,19	0,00	0,00	-15,19
77	Produits exceptionnels (c)	15 000,00	228 478,76	0,00	0,00	-213 478,76
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	214 455,00	0,00	0,00	-214 455,00
7788	Produits exceptionnels divers	15 000,00	14 023,76	0,00	0,00	976,24
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		13 061 300,00	12 935 412,29	632 589,31	0,00	-506 701,60
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	200 000,00	194 882,71			5 117,29
722	Immobilisations corporelles	50 000,00	35 882,71			14 117,29
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00	9 000,00			-9 000,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	150 000,00	150 000,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00

VILLE DE SAINT JEAN DE VEDAS - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2018

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		200 000,00	194 882,71			5 117,29
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		13 261 300,00	13 130 295,00	632 589,31	0,00	-501 584,31
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		200 000,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	76 254,00	68 941,32	6 180,00	1 132,68
2031	Frais d'études	70 254,00	55 974,00	6 180,00	8 100,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	1 972,32	0,00	3 027,68
2051	Concessions, droits similaires	1 000,00	10 995,00	0,00	-9 995,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	1 967 939,61	1 638 514,16	0,00	329 425,45
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	1 899 939,61	81 463,16	0,00	1 818 476,45
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat*	68 000,00	1 300 000,00	0,00	-1 232 000,00
2046	Attrib. de compensation d'investissement	0,00	257 051,00	0,00	-257 051,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	681 761,75	614 899,34	32 704,95	34 147,46
2111	Terrains nus	0,00	9 020,56	0,00	-9 020,56
2118	Autres terrains	20 500,00	20 240,64	0,00	259,36
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 000,00	1 869,82	491,18	639,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	3 816,00	0,00	-3 816,00
2135	Installations générales, agencements	123 815,54	133 122,81	0,00	-9 307,27
21534	Réseaux d'électrification	80 000,00	5 416,80	3 496,52	71 086,68
21568	Autres matériels, outillages incendie	7 761,00	7 823,49	12 159,97	-12 222,46
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	39 400,00	42 246,72	1 239,05	-4 085,77
2182	Matériel de transport	59 937,52	61 049,53	0,00	-1 112,01
2183	Matériel de bureau et informatique	163 583,23	164 347,30	749,03	-1 513,10
2184	Mobilier	29 610,32	19 795,60	8 128,81	1 685,91
2188	Autres immobilisations corporelles	154 144,14	146 150,07	6 440,39	1 553,68
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	1 785,69	1 844,50	0,00	-58,81
2313	Constructions	1 785,69	1 844,50	0,00	-58,81
201801	Opération d'équipement n° 201801 (2)	90 000,00	86 364,47	0,00	3 635,53
201802	Opération d'équipement n° 201802 (2)	320 000,00	319 405,27	0,00	594,73
201803	Opération d'équipement n° 201803 (2)	810 000,00	793 245,18	0,00	16 754,82
Total des dépenses d'équipement		3 947 731,05	3 523 214,24	38 884,95	385 631,86
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	875 000,00	872 387,94	0,00	2 612,06
1641	Emprunts en euros	867 000,00	864 717,93	0,00	2 282,07
16818	Emprunts - Autres prêteurs	8 000,00	7 670,01	0,00	329,99
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		875 000,00	872 387,94	0,00	2 612,06
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		4 822 731,05	4 395 602,18	38 884,95	388 243,92
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	200 000,00	194 882,71	0,00	5 117,29
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	150 000,00	159 000,00	0,00	-9 000,00
15112	Provisions pour litiges	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	9 000,00	0,00	-9 000,00
	Charges transférées (6)	50 000,00	35 882,71	0,00	14 117,29
21311	Hôtel de ville	0,00	7 200,08	0,00	-7 200,08
21312	Bâtiments scolaires	0,00	16 003,99	0,00	-16 003,99
21318	Autres bâtiments publics	50 000,00	12 678,64	0,00	37 321,36
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		200 000,00	194 882,71	0,00	5 117,29

VILLE DE SAINT JEAN DE VEDAS - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2018

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	5 022 731,05	4 590 484,89	38 884,95	393 361,21
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

VILLE DE SAINT JEAN DE VEDAS - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2018

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	210 000,00	10 000,00	100 000,00	100 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	100 000,00	-100 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		210 000,00	10 000,00	100 000,00	100 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 348 286,04	2 476 392,13	50 000,00	-178 106,09
10222	FCTVA	215 000,00	299 500,04	0,00	-84 500,04
10226	Taxe d'aménagement	271 959,86	315 565,91	50 000,00	-93 606,05
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 861 326,18	1 861 326,18	0,00	0,00
138	Autres subvent ⁿ invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	196 954,00		0,00	
Total des recettes financières		2 545 240,04	2 476 392,13	50 000,00	18 847,91
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 755 240,04	2 486 392,13	150 000,00	118 847,91
021	Virement de la sect ⁿ de fonctionnement	1 633 300,00			
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (3) (4)	600 000,00	774 763,37		-174 763,37
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	1 705,00		-1 705,00
2112	Terrains de voirie	0,00	34 730,00		-34 730,00
2118	Autres terrains	0,00	24 220,00		-24 220,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	162 800,00		-162 800,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	0,00	4 563,00		-4 563,00
28031	Frais d'études	30 000,00	23 067,97		6 932,03
28033	Frais d'insertion	0,00	239,73		-239,73
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	120 000,00	75 364,00		44 636,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	460,00		-460,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	4 526,08		-4 526,08
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	5 000,00	6 619,96		-1 619,96
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	4 662,00		-4 662,00
281318	Autres bâtiments publics	30 000,00	28 643,00		1 357,00
28135	Installations générales, agencements, ..	120 000,00	112 397,00		7 603,00
28138	Autres constructions	20 000,00	19 551,00		449,00
28151	Réseaux de voirie	110 000,00	100 674,00		9 326,00
28152	Installations de voirie	0,00	5 356,00		-5 356,00
281533	Réseaux câblés	0,00	940,00		-940,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00	4 777,00		-4 777,00
281538	Autres réseaux	0,00	6 811,00		-6 811,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	8 956,00		-8 956,00
281571	Matériel roulant	0,00	238,00		-238,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	1 029,00		-1 029,00
28158	Autres installat ⁿ , matériel et outillage	15 000,00	10 247,60		4 752,40

VILLE DE SAINT JEAN DE VEDAS - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2018

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
28182	Matériel de transport	30 000,00	24 077,05		5 922,95
28183	Matériel de bureau et informatique	40 000,00	34 653,39		5 346,61
28184	Mobilier	10 000,00	7 245,64		2 754,36
28188	Autres immo. corporelles	70 000,00	66 209,95		3 790,05
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 233 300,00	774 763,37		1 458 536,63
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 233 300,00	774 763,37		1 458 536,63
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		4 988 540,04	3 261 155,50	150 000,00	1 577 384,54
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		34 191,01			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 201801 (1)
LIBELLE : RENOVATION AIRE DE JEUX CASSIN**

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		90 000,00	A 86 364,47	0,00	3 635,53	B 86 364,47
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	90 000,00	86 364,47	0,00	3 635,53	86 364,47
2128	Autres agencements et aménagements	90 000,00	86 364,47	0,00	3 635,53	86 364,47
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-86 364,47	D - B	-86 364,47

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 201802 (1)
LIBELLE : EXTENSION VIDEOPROTECTION

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		320 000,00	A	319 405,27	0,00	594,73	B	319 405,27
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	320 000,00		319 405,27	0,00	594,73		319 405,27
21568	Autres matériels, outillages incendie	320 000,00		319 405,27	0,00	594,73		319 405,27
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-319 405,27	D - B	-319 405,27

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 201803 (1)
LIBELLE : RENOVATION SALLE DES GRANGES**

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		810 000,00	A	793 245,18	0,00	16 754,82	B	793 245,18
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	810 000,00		793 245,18	0,00	16 754,82		793 245,18
2313	Constructions	810 000,00		793 245,18	0,00	16 754,82		793 245,18

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire			
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)			
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-793 245,18	D - B	-793 245,18

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
 (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
 (5) Indiquer le signe algébrique.

12 - Affectation définitive des résultats 2018

Vu la commission finances du 13 mai 2019,

Madame le Maire expose au conseil municipal que selon l'article L2311-5 du CGCT, les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Madame le Maire indique que les résultats de l'exercice 2018 ont été repris de façon anticipée au budget 2019 par délibération n°2019-02 du 30 janvier 2019.

Madame le Maire indique qu'il convient d'adopter définitivement les résultats de l'exercice 2018 et d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire présente les résultats de l'exercice 2018:

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres de l'exercice 2018	11 847 858,42	13 762 884,31	+ 1 915 025,89
	Résultats antérieurs reportés		200 000,00	+ 200 000,00
	Résultat de fonctionnement			+ 2 115 025,89

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section d'investissement	Résultats propres de l'exercice 2018	4 590 484,89	3 261 155,50	- 1 329 329,39
	Résultats antérieurs reportés		34 191,01	+ 34 191,01
	Résultat d'investissement			- 1 295 138,38

Restes à réaliser au 31.12.2018	38 884,95	150 000	+ 111 115,05
--	------------------	----------------	---------------------

<i>Besoin de financement en investissement</i>			<i>1 184 023,33</i>
--	--	--	---------------------

Résultat global sans RAR			819 887,51
Résultat global avec RAR			931 002,56

Madame le Maire propose au conseil municipal d'affecter de façon définitive l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

- 1 915 025,89 € à l'article 1068 en recette de la section d'investissement
- 200 000 € en section de fonctionnement à l'article 002

Madame le Maire indique que le déficit d'investissement est reporté à l'article 001 de la section d'investissement (1 295 138,38 €).

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Mme le Maire :

- **CONSTATE** les résultats de l'exercice 2018,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **AFFECTE** de façon définitive l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018 ainsi que présenté ci-dessus

13 - Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Vu l'avis de la commission finances du 13 mai 2019,

Par courriel explicatif du 14 février 2019, Le comptable public nous informe qu'il ne peut ou n'a pu recouvrer les titres désignés par le présent état. Il demande, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres, dont le montant s'élève à 4 951.45 €.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables il appartient au receveur, agent de l'Etat, et à lui seul de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit des créances communales pour lesquelles le Comptable du Trésor n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui, et ce pour différentes raisons : personnes insolvable, personnes qui n'habitent plus à l'adresse indiquée (NPAI), créances de trop faibles valeurs pour faire l'objet d'une poursuite.

Aucun nouveau moyen de poursuite n'étant possible, il appartient à la commune de statuer sur l'admission en non-valeur de la totalité des créances susvisées.

L'objet et le montant des titres à admettre en non-valeur sont définis dans le tableau ci joint.

Une fois prononcée, l'admission en non-valeur donne lieu à un mandat émis à l'article 6541 "pertes sur créances irrécouvrables" du chapitre 65 de l'exercice 2019

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Mme le Maire :

- **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur de la totalité des créances susvisées,
- **DIT** que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 4 951.45 €,
- **DIT** que les crédits sont inscrits en dépense au budget de l'exercice en cours de la ville,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Code Service	Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro de la pièce	Numéro de la ligne	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
DIVERS	15/04/2016	13/12/2022	T- 119	1	239,35	239,35	Poursuite sans effet
DIVERS	15/04/2016	15/04/2020	T- 120	1	239,35	239,35	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	08/04/2015	25/10/2022	T- 121	1	191,47	191,47	PV carence
DIVERS	15/04/2016	11/02/2021	T- 121	1	239,35	239,35	Poursuite sans effet
DIVERS	02/06/2015	29/07/2020	T- 225	1	2,51	2,51	PV carence
DIVERS	02/06/2015	29/07/2020	T- 225	2	73,80	73,80	PV carence
DIVERS	11/06/2015	17/01/2023	T- 230	1	19,00	19,00	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	10/07/2015	19/08/2022	T- 271	1	239,35	239,35	Poursuite sans effet
DIVERS	19/11/2012	07/02/2021	T- 410	1	45,00	45,00	Ciôture insuffisance actif sur RJ-LJ
DIVERS	11/10/2016	11/10/2020	T- 419	1	41,65	41,65	PV carence
DIVERS	11/10/2016	03/10/2022	T- 431	1	102,00	102,00	PV carence
DIVERS	11/10/2016	03/10/2022	T- 431	2	41,40	41,40	PV carence
DIVERS	06/10/2016	04/11/2020	T- 435	1	239,35	239,35	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	06/10/2016	26/01/2021	T- 437	1	239,35	86,91	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	06/10/2016	25/04/2021	T- 438	1	239,35	239,35	PV carence
DIVERS	06/10/2016	19/12/2020	T- 439	1	239,35	239,35	Poursuite sans effet

Code Service	Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro de la pièce	Numéro de la ligne
DIVERS	06/10/2016	06/10/2020	T- 442	1
DIVERS	06/10/2016	13/12/2022	T- 443	1
DIVERS	11/10/2013	07/02/2021	T- 505	1
DIVERS	18/11/2014		T- 571	1
DIVERS				
DIVERS	04/11/2016	04/11/2020	T- 591	1
DIVERS	08/12/2016	08/12/2020	T- 639	1
DIVERS	08/12/2016	08/12/2020	T- 641	1
DIVERS	08/12/2016	08/12/2020	T- 647	1
DIVERS	08/12/2016	08/12/2020	T- 647	2
DIVERS	08/12/2016	08/12/2020	T- 648	1
DIVERS	08/12/2016	08/12/2020	T- 648	2
DIVERS	08/12/2016	08/12/2020	T- 649	1
DIVERS	08/12/2016	08/12/2020	T- 649	2
DIVERS	08/12/2016	08/12/2020	T- 652	1

Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
239,35	239,35	Poursuite sans effet
239,35	239,35	PV carence
45,00	45,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
697,68	697,68	Certificat irrecevabilité
		Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
45,90	45,90	RAR inférieur seuil poursuite
10,00	10,00	RAR inférieur seuil poursuite
21,00	21,00	RAR inférieur seuil poursuite
9,20	9,20	RAR inférieur seuil poursuite
20,05	20,05	RAR inférieur seuil poursuite
16,06	16,06	RAR inférieur seuil poursuite
8,00	8,00	RAR inférieur seuil poursuite
5,62	5,62	RAR inférieur seuil poursuite
5,60	5,60	RAR inférieur seuil poursuite
19,20	19,20	RAR inférieur seuil poursuite

Code Service	Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro de la pièce	Numéro de la ligne
DIVERS	15/12/2017	16/01/2023	T- 679	1
DIVERS	22/12/2015	22/12/2019	T- 721	1
DIVERS	22/12/2015	11/02/2021	T- 723	1
DIVERS	22/12/2015	29/11/2021	T- 724	1
DIVERS				
DIVERS	22/12/2015	07/02/2021	T- 733	1
DIVERS	26/12/2016	26/12/2020	T- 736	1
DIVERS				
DIVERS	02/01/2017	02/01/2021	T- 789	1
DIVERS	05/01/2015	07/02/2021	T- 804	1
TOTAL				

Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
261,90	0,03	RAR inférieur seuil poursuite
22,95	22,95	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
26,78	26,78	RAR inférieur seuil poursuite
702,27	207,37	Certificat irrecouvrabilité
		Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
45,90	45,90	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
702,27	702,27	Certificat irrecouvrabilité
		Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
239,35	239,35	PV carence
45,60	45,60	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
5 860,66	4 951,45	

LA DECISION

DECISION

l'état et les avis d'autre part:
est accordé décharge au Comptable des sommes détaillées au présent état, (col. 14 à 17) lesquelles s'élevaient:

sur à
sur à

A Coumouterral, le

L.....
(1)

Autorité compétente

Comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles et titres concernés les sommes indiquées à la colonne 18 du présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la
ception de la décision ci-dessus.

recette a été constatée le selon écriture n°

A Coumouterral, le

ta. - Le Comptable est tenu d'émargé aux articles et titres concernés les sommes qui n'auraient pas été soldées par les débiteurs et de porter ces sommes dans la colonne 18.
présente décision, revêtue des mentions d'emploi, est jointe au mandat émis par l'Ordonnateur et produite à l'appui du compte de gestion.
ur les frais de poursuites à la charge de l'Etat, le Comptable établit des certificats P241 (66-87 A.MO du 27 juillet 1966),

TRESORERIE DE COURNONTERRAL
41 Rue Léon Blum
34660 COURNONTERRAL
Tél: 04.67.85.01.18.
Fax: 04.67.85.47.72.

2019

TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

SAINT JEAN DE VEDAS

Le comptable soussigné expose qu'il ne peut ou n'a pu recouvrer les fitras, cotes ou produits portés sur le présent état, colonnes 5 à 8, en raison des motifs énoncés dans la colonne 11.
Il demande, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces fitras, cotes ou produits, dont le montant s'élève aux sommes suivantes:

: état,
JK

ENREGISTRE
par le Comptable Centralisateur,
le.....
sous le n°.....

(2)

Sommes non recouvrées
4 951,45

TOTAUX

A Courmonterral, le 21/02/2019

Le Comptable



Le conseil.....émet les avis portés dans la colonne 12 de l'état; les décisions chiffrées figurent dans les colonnes 13 à 17.

(1) Collectivité ou établissement concerné

(2) Détail par nature de produits, éventuellement

14 - Taxe locale sur la publicité extérieure (T.L.P.E) – Tarification pour l'année 2020

VU la commission finances du 13 mai 2019,

Le Maire expose les dispositions des articles L.2333-6 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant des modalités d'application par le conseil municipal, de la TLPE.

Conformément à l'article 171 de la Loi de Modernisation de l'Economie du 4 août 2008, le conseil municipal du 28 juin 2012 a délibéré pour fixer les modalités de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) sur le territoire de la commune.

La ville de Saint Jean de Vedas a fixé les tarifs des différents dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes à 100 % des tarifs maximaux déterminés par l'article L. 2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article L.2333-12 du CGCT précise qu'à l'expiration de la période transitoire, les tarifs sont relevés chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'avant-dernière année.

Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE pour 2020 s'élève ainsi à + 1,6 % (source INSEE).

Le tarif de référence pour la détermination des différents tarifs fixés à l'article L. 2333-9 du CGCT s'élèvera en 2020 à 16,00 €/m².

VU l'article 171 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de Modernisation de l'Economie,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2333-6 à L.2333-16 et R.2333-10 à R.2333-17,

VU le Décret n°2013-206 du 11 mars 2013 relatif à la taxe locale sur la publicité extérieure,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 28 juin 2012 fixant les modalités de la TLPE sur le territoire communal,

VU l'actualisation des tarifs maximaux applicables en 2020,

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Mme le Maire, décide :

- **de MAINTENIR** l'exonération de plein droit des enseignes dont la superficie totale est inférieure ou égale à 7m² ;
- **d'EXONERER** les enseignes autres que celles scellées au sol si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12m² ;
- **de MAINTENIR la réfaction**, en application de l'article L2333-8 du CGCT, à hauteur de 50%, les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12m² et inférieure ou égale à 20m² ;
- **de FIXER** les tarifs à :

	Enseignes				Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports non numériques)		Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports numériques)	
	Superficie inférieure ou égale à 7m ²	superficie supérieure à 7m ² et inférieure ou égale à 12m ²	superficie supérieure à 12m ² et inférieure ou égale à 20m ²	superficie supérieure à 20m ² et inférieure ou égale à 50m ²	superficie inférieure ou égale à 50m ²	superficie supérieure à 50m ²	superficie inférieure ou égale à 50m ²	superficie supérieure à 50m ²
exonération	16,00 €	32,00 € Réfaction de 50% soit 16,00 €	32,00 €	64,00 €	16,00 €	32,00 €	48,00 €	96,00 €

- **d'INDEXER** automatiquement les tarifs de la taxe sur la publicité extérieure dans une proportion égale aux taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'avant dernière année ;
- **de DONNER** tous pouvoirs à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de cette taxe ;
- **de CHARGER** Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

15 - Création et composition de la Commission d'Appel d'Offres spécifique pour le concours de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un équipement public polyvalent

Le 23 mars 2019, la ville a lancé un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la construction d'un équipement public polyvalent composé d'une salle polyvalente et d'une halle gymnique sur la commune de Saint Jean de Védas.

Madame le Maire indique qu'il convient de créer une commission d'appel d'offres spécifique pour ce marché de maîtrise d'œuvre composée d'élus avec une délégation en lien avec l'objet du marché.

Cette CAO spécifique fera partie du jury de concours chargé de désigner le lauréat de ce concours de maîtrise d'œuvre.

Conformément au code des marchés publics, cette commission d'appel d'offres spécifique comprendra, outre le Maire, cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Madame le Maire propose l'élection des membres suivants pour composer cette CAO spécifique :

Membres titulaires	Membres suppléants
Alain CLAMOUSE	Didier MERLIN
Isabelle FASSIO	Sébastien NENCIONI
Eric PETIT	Marie Laure OMS
Daniel SCIALOM	Marie Françoise LOPEZ
Catherine ESCRIG	Alain DELON

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Mme le Maire :

- **APPROUVE** la création d'une CAO spécifique désignée pour siéger au jury de concours relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction du complexe de salle polyvalente/halle gymnique,
- **PROCEDE** à l'élection des membres de la CAO spécifique telle que proposée par Madame le Maire.

16 - Publication de la liste des marchés publics supérieurs à 25 000 € HT conclus par la commune dans l'année 2018

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame le Maire met à la disposition du Conseil Municipal la liste des marchés publics supérieurs à 25 000 € HT, conclus par la Commune dans l'année 2018.

Le Conseil Municipal doit en prendre acte sans débat et sans vote.

Marchés de fourniture

N° de marché et objet	Date de signature du marché	Code Postal	Titulaire	Montant
MONTANT DE 25 000 HT à 89 999.99 HT :				
M2018-01 : Fourniture et installation d'un système son au théâtre du Chai du Terral	10-04-2018	30029	TEXEN	67 958.87 €
M2018-03 : Fournitures informatiques	14-05-2018	67760	E.S.I	46 000 € (3 ans)
M2018-04 : Renouvellement de serveurs et services associés	14-05-2018	44300	DSMI SC-DAM	67 761 €
M2018-07 : Produits d'hygiène	23-05-2018	34750	IGUAL	Sans minimum ni maximum (Environ 60 000€ pour 3 ans)
M2018-10 : Renouvellement infrastructure des réseaux locaux	28-05-2018	30660	AXIANS	47 014 €
MONTANT DE 90 000 HT à 220 999.99 HT				
M2018-06 : fournitures scolaires & pédagogiques	23-05-2018	42353	PICHON	Sans minimum ni maximum (Environ 100 000€ pour 3 ans)
MONTANT DE 221 000 HT et plus				

N° de marché et objet	Date de signature du marché	Code Postal	Titulaire	Montant HT
MONTANT DE 25 000 HT à 89 999.99 HT :				
M2018-08 : Transport scolaire et extrascolaire	13-08-2018	34075	KEOLIS	78 000 € (3 ans)
M2018-14 : AMO PPT écoles, ALSH, crèche	10-10-2018	34830	NETALLIA	69 357.60 €
M2018-15 : Assurances	19-11-2018	34261	Lot 01 : Dommages aux biens / GROUPAMA	33 805.12 € (4 ans)
	19-11-2018	75009	Lot 02 : Responsabilité civile / PNAS	9 159.76 € (4 ans)

	19-11-2018	79 031	Lot 03 : Flotte automobile / SMACL	10 557.16 € (4 ans)
MONTANT DE 90 000 HT à 220 999.99 HT				
MONTANT DE 221 000 HT et plus				

Marchés de travaux

N° de marché et objet	Date de signature du marché	Code Postal	Titulaire	Montant
MONTANT DE 25 000 HT à 89 999.99 HT :				
MONTANT DE 90 000 HT à 5 548 000 HT				
M2018-02 : Extension système de vidéoprotection	16-04-2018	34430	IPERION	266 171.06 € (système)
		34470	SOGETREL	54 060.24 € (maintenance 4 ans)
M2018-11 : Restructuration Salle des Granges	12-06-2018	34070	ST PIERRE 3D	32 200 €
		30190	BERNARD FRERES	672 319.96 €
		34800	CELESTIN CHARPENTES	32 848 €
		34130	SOPREMA	40 000 €
		34690	ZONCA	76 570.20 €
		34590	SARL EP3	99 596.13 €
		34110	MEV	32 062 €
		13011	JOLISOL	23 642.50 €
		34750	SOCAMO	24 555 €
		34070	SAEG	93 218 €
		34086	LA METROPOLITAINE DE SERVICES	23 736.62 €
		34400	KOURTEL FAÇADES	27 546 €
		84000	CFA DIVISION DE NSA	20 400 €
		34880	FRANCELEC	102 159.40 €
		34130	E.THERM	157 310 €
25000	FRANCE TRIBUNES	40 176 €		

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **PREND ACTE** de la liste des marchés publics supérieurs à 25 000 € HT, conclus par la Commune dans l'année 2018.

17 - Rectification de l'emprise de la rue de l'Avoine et de la rue des Genets

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une délibération a été prise afin de nommer la voie « rue de l'Avoine », réalisée dans le cadre des travaux du permis d'aménager « Les Hauts de Sigaliès ».

Une partie de cette voie correspond à un chemin existant privé, situé dans le prolongement de la rue des Genêts, lequel desservait quelques constructions dont une entreprise possédant une adresse postale indiquant « rue des Genêts ».

Afin d'éviter à plusieurs riverains le changement d'adresse postale, notamment compliqué auprès du greffe du tribunal pour l'entreprise, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de corriger l'emprise de la rue de l'Avoine et de la rue des Genêts comme indiqué sur le plan annexé.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Mme le Maire :

- **CORRIGE** l'emprise de la rue des Genêts et de la rue de l'Avoine comme indiqué sur le plan annexé.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

18 – Contournement Ouest de Montpellier

Afin de répondre à la situation d'engorgement de la circulation automobile que connaît la quasi-totalité des routes de l'Ouest montpelliérain, l'Etat, en partenariat financier avec les collectivités territoriales, poursuit les études pour la réalisation du Contournement Ouest de Montpellier entre l'A750 au Nord (commune de Juvignac) et l'A709 au Sud (commune de Saint Jean de Védas).

Les premiers débats démarrent en 1995, simultanément au projet de déplacement de l'A9 auquel il est très lié. Le projet a été soumis à deux phases de concertation en 2004 et 2006, permettant de choisir le tracé.

Le projet a été poursuivi en 2014 avec une inscription de 25 M€ au contrat de Plan Etat Région 2015/2020 qui a permis de réaliser les études complémentaires, les acquisitions foncières et qui permettra les premiers travaux au niveau du rond-point Maurice Gennevaux, en lien avec le projet de Montpellier Méditerranée Métropole pour la création de la ligne 5 du tramway.

La concertation des personnes publiques associées et du grand public, réalisée en 2016, a permis de confirmer l'opportunité du projet, d'affiner son tracé et de valider les différents raccordements aux infrastructures existantes.

Ainsi, l'échangeur Sud du COM et de l'A709 comportera l'ensemble des fonctionnalités permettant de répondre à toutes les continuités viaires, ainsi qu'une bretelle de jonction de la D612 depuis Sète à l'A709.

Dans le cadre de l'organisation de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, la commune est consultée en tant que personne publique associée pour émettre un avis sur le dossier, conformément aux articles L.122-1 V et R.122-7 II du code de l'environnement.

Pour constituer le dossier d'enquête, diverses études ont été réalisées.

L'évaluation environnementale du projet :

- **L'étude hydraulique**, conformément à la réglementation de la DDTM de l'Hérault, a été réalisée et définit l'impact sur les ouvrages projetés afin de conserver leur transparence pour la crue de référence.
- **L'étude en Milieu Naturel** préconise la mise en place de mesures d'atténuation et de mesures de compensation pour lesquelles la commune est favorable.
- **L'étude Natura 2000** conclut que le projet ne génère pas d'incidences notables dommageables sur les habitats et les espèces spécifiques.
- **Les études acoustiques** ont été réalisées en prenant en compte les prévisions de trafic à l'horizon d'une mise en service plus vingt ans. Le projet du COM est considéré comme une voie nouvelle. La réglementation acoustique retenue est ainsi celle d'un projet routier neuf sur l'ensemble du tracé. Pour respecter les seuils acoustiques réglementaires, des écrans acoustiques et des merlons seront réalisés sur des sections spécifiques du tracé. En complément, des traitements par isolation de façades de 27 bâtiments seront mis en place. Sur la partie Sud du tracé, au titre des mesures d'accompagnement, les parois verticales de la trémie seront traitées par un matériau absorbant afin de limiter la réverbération du bruit. La commune souhaite obtenir des précisions sur ce point car les cartes spécifiques de contribution sonores du projet de jour et de nuit ne sont pas renseignées sur cette section.
- **L'étude Air et Santé** préconise la prise en compte de mesures compensatoires pour limiter l'impact sur la qualité de l'air et de la santé par la réduction des émissions de polluants à la source et l'intervention au niveau de la propagation des polluants. La végétalisation des talus pourra notamment participer à ces mesures.

L'évaluation socio-économique du projet démontre un impact positif en complétant le réseau armature répondant ainsi aux difficultés croissantes de circulation sur l'Ouest montpelliérain. Le COM permettra également de contenir le trafic de transit sur un itinéraire adapté, libérant la voirie secondaire à son usage de desserte des quartiers. Cette infrastructure nouvelle offrira également une desserte optimisée des zones d'activités économiques.

Madame le Maire prend acte de la création d'une voie verte d'une largeur de 3.5 mètres au niveau de l'ouvrage supérieur qui sera réalisé pour rendre la continuité du chemin des Oliviers.

Madame le Maire demande que les **modes actifs** soient pris en compte de manière globale sur chaque rétablissement de voirie.

Madame le Maire prend acte de la réalisation d'une contre-allée pour desservir les **parcelles agricoles** sur la section du projet comprise entre le rond-point Gennevaux et le rond-point du Rieucoulon.

Concernant le **projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme** pour le COM, Madame le Maire demande que le dossier soit complété de la référence au Plan de Prévention du Risque Inondation de la commune, les zones rouges et bleues inscrites au PPRi ayant un caractère réglementaire.

Concernant le phasage de l'opération, celui-ci est envisagé, à ce stade de l'étude, en 6 phases :

- Phase 1 : Réalisation de la dénivellation de l'échangeur RD5 de Gennevaux et création de la bretelle d'entrée vers l'A709 depuis la RD 612
- Phase 2 : Dénivellation de l'échangeur du Rieucoulon
- Phase 3 : Réalisation de la zone en trémie depuis le Sud (carrefour Jean Bène/RD116E) vers le Nord (carrefour de Bellevue) et réalisation des contre-allées sur cette section pour libérer les emprises du COM. Les passages supérieurs seront réalisés au fur et à mesure de l'avancement
- Phase 4 : Réalisation de l'échangeur Sud COM/A709
- Phase 5 : Mise en 2x2 voies de la RD 132 entre échangeurs Gennevaux et Rieucoulon, et création des rétablissements de voirie associés
- Phase 6 : Réalisation de l'échangeur A750/COM et création des rétablissements de voirie associés

Madame le Maire approuve le phasage de l'opération qui répond aux orientations demandées par la commune.

En conséquence, Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les remarques émises sur le dossier d'enquête publique relatif au Contournement Ouest de Montpellier et propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable sur le projet présenté.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Mme le Maire :

- **VALIDE** la position de la municipalité sur le dossier d'enquête publique relatif au COM.

La notice explicative est jointe à la présente convocation. Le dossier de Déclaration d'utilité publique comprend plusieurs documents volumineux. Ils sont à votre disposition au secrétariat général de la Mairie.

19 – Dénomination de voies nouvelles

L'avancement des travaux de la ZAC de Roque Fraïsse induit la création de voies nouvelles, conformément au schéma d'organisation spatiale. Il est aujourd'hui nécessaire de dénommer une voie et une impasse de la tranche 4.

La commission en charge de la dénomination des noms de rue s'est réunie le 18 avril 2019.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer ces voies conformément aux plans joints :

Voie 1 : Rue Marie de Fontmagne

Voie 2 : Impasse de la Piscine

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Mme le Maire, décide :

- **De DENOMMER** la rue et l'impasse conformément aux plans joints
Voie 1 : Rue Marie de Fontmagne
Voie 2 : Impasse de la Piscine
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

PLAN DE SITUATION DE LA VOIE ET DU PLAN - ZAC ROQUE FRAÏSSE



20 - Projet club des partenaires pour le théâtre du Chai du Terral

La place de la culture dans nos sociétés est primordiale. Vecteur de lien social et d'ouverture sur le monde, elle participe au dynamisme et à la notoriété d'un territoire et entraîne des retombées positives non négligeables sur l'économie locale.

Consciente de toutes ces vertus, la municipalité continue dans ce domaine avec en régie directe plusieurs structures culturelles, dont fait partie le théâtre du Chai du Terral.

Sous la tutelle de la ville depuis juin 2011 et après de nombreux travaux et des investissements immobiliers et mobiliers, la première programmation a été proposée au public en 2012-2013. Depuis, les saisons se sont succédées et développées, permettant au théâtre de révéler son potentiel et de rayonner sur un territoire élargi. Aujourd'hui, Saint Jean de Védas grandit et sa population familiale s'étoffe. Les habitants sont en demande d'expositions, de spectacles pour les jeunes, d'événements de qualité et accessibles. Le Chai du Terral doit continuer à répondre à ces envies.

En raison d'un contexte national budgétaire pesant sur les collectivités, la Ville doit faire appel à divers financements. C'est la raison pour laquelle le théâtre du Chai du Terral fait appel à des partenaires privés.

Ainsi, des conventions de partenariat et de mécénat peuvent être mises en place avec des acteurs privés et publics dont des entreprises, collectivités, associations sur le modèle existant pour Festin de Pierres. Concernant les financements privés, plusieurs formules sont proposées avec pour certaines des déductions fiscales avantageuses. Certains montants sont également définis par les entreprises.

Les conventions lient uniquement la Ville et les partenaires et mécènes pour participer au financement de la saison du théâtre. Tous les autres dossiers de la commune ne tiendront pas compte de ces décisions.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Mme le Maire :

- **APPROUVE** le fonctionnement d'un Club des Partenaires de Festin de Pierres et du théâtre du Chai du Terral avec des financements divers pour réaliser le festival et la saison du théâtre ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents utiles relatifs à ce dossier.

21 - Subventions de projet 2019 aux associations de la commune

VU la loi du 12 avril 2000 ;

VU l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales sur la liberté d'attribution des subventions des collectivités aux associations ;

Madame le Maire rappelle la contribution des associations de la commune à l'animation du territoire. Elle réaffirme l'attachement de la ville au soutien des initiatives portées par les acteurs dans les domaines : sportif, artistique, culturel, social et solidaire. Les associations participent par ailleurs à la dynamique de bien-être social et de santé publique encouragée par la Ville.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le montant des aides aux projets proposées aux associations de la commune pour l'exercice 2019. Elle propose de retenir les montants ci-dessous :

VOLET SPORTIF

PORTEUR DE PROJET	MONTANT PROPOSE POUR 2019	OBSERVATIONS
Arc Lat'Védas	500,00 €	Participation financière à l'organisation de concours qualificatifs le 25 et 26 mai au Complexe Étienne Vidal.
TOTAL	500,00 €	

VOLET CULTUREL

PORTEUR DE PROJET	MONTANT PROPOSE POUR 2019	OBSERVATIONS
Troisième Œil	700,00 €	Participation financière à l'organisation d'une exposition le mardi 25 juin, dans la galerie du Chai.
TOTAL	700,00 €	

Les crédits seront inscrits au chapitre 65. Ils seront versés en une seule fois.

Madame le Maire précise que, si ces subventions sont approuvées, le montant des aides 2019 attribuées à ce jour sera de :

- subventions de fonctionnement :	63 000 €
- subventions de projets :	34 750 €
Soit un total à ce jour de :	97 750 €
Et un solde restant au budget de :	12 250 €

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Mme le Maire :

- **APPROUVE** les montants des aides au fonctionnement proposés aux associations de la commune pour l'année 2019, dans les tableaux ci-dessus,

- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder aux versements des subventions aux associations dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

- **DIT** que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 65 de l'exercice en cours.

22 – Participation à la souscription nationale pour rebâtir Notre Dame de Paris

Madame le Maire rappelle à l'assemblée l'incendie qu'a subi Notre Dame de Paris.

Ce site faisant partie de notre patrimoine emblématique national, Madame le Maire propose que la commune participe à la souscription nationale pour sa réhabilitation à hauteur de **1000€**.

Cette somme sera reversée au Centre des Monuments Nationaux, l'un des quatre organismes habilités à cet effet par l'État.

Madame le Maire précise qu'une loi est présentée au parlement pour, notamment, créer une structure ad hoc qui s'assurera que les souscriptions versées sont bien affectées à leur unique objet.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Mme le Maire :

- **DÉCIDE** de verser 1000€ au Centre des Monuments Nationaux pour la réhabilitation de Notre Dame de Paris,
- **DIT QUE** les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 65 de l'exercice en cours